

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 16 MARS 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 13

Procuration 4

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 20h00,

Le Conseil municipal de Florens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 02/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 02/03/2023

Date d'affichage de la délibération :

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, NAVARRO, ARRUÉ, CAMUS, FAURÉ, CORTES, JORDAN, MIERE, MOËNNARD, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU.

Ont donné procuration :

Monsieur Benjamin PARIS a donné procuration à Madame Mélissa MIERE,

Monsieur Francis ROUZAUD a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,

Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-12 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2023*Exposé*

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce dernier.

Décision

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Florens, le 17/03/2023

Le secrétaire de séance,
Didier CORTESLe Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE